

Un budget 2025 tourné vers l'investissement

Le budget 2025 a été voté le 27 mars. Son montant se maintient à environ 18 millions d'euros. La maîtrise des dépenses de fonctionnement permet de conserver des taux d'imposition stables et de dégager des marges de manœuvre pour préparer l'avenir de la commune. Les investissements programmés seront réalisés, permettant de concrétiser les engagements de l'équipe municipale, pour améliorer les services à la population et anticiper les besoins futurs des habitants. Cette dynamique se fonde sur un faible endettement et une forte capacité d'auto-financement.

Tour d'horizon des principales opérations prévues ou en cours de réalisation cette année.

Le pôle éducatif

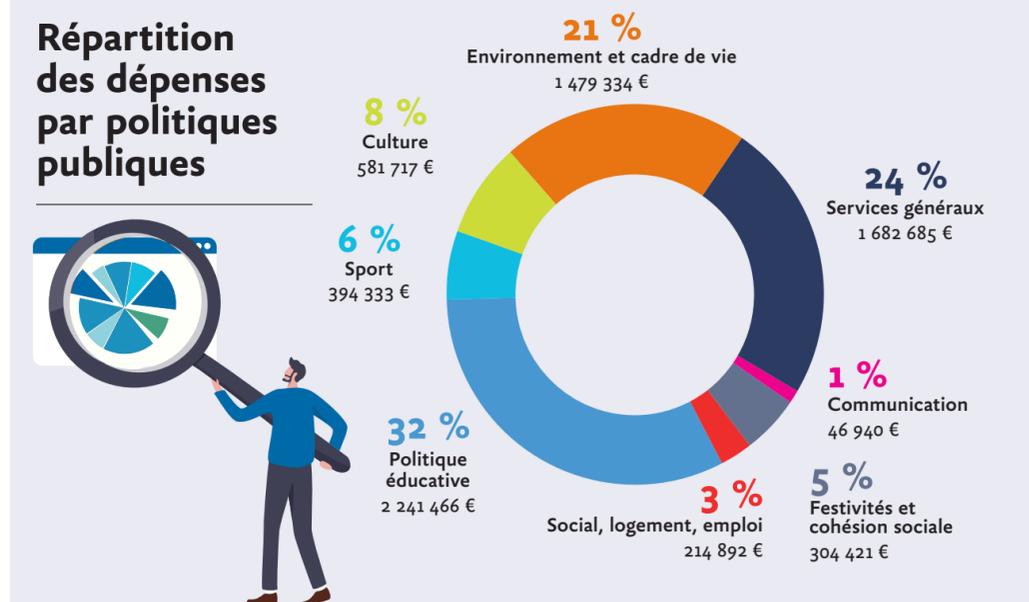
Après 18 mois de travaux, cet équipement majeur pour les décennies à venir sera inauguré le samedi 5 juillet à 11 h 00. La crèche y sera transférée pour la rentrée avec une capacité d'accueil de 33 berceaux contre 25 dans ses locaux actuels. Les centres de loisirs maternel et élémentaire ainsi que le service jeunesse y emménageront aussi. Le pôle éducatif jouxte l'école à laquelle il sera relié via la cour de récréation. De quoi découpler les projets pédagogiques transversaux et réduire les allers-retours des écoliers au cours de la journée. Côté architecture, l'isolation en paille compactée, les parois en terre crue et l'oasis végétale du patio permettent d'atteindre les objectifs écologiques et favorisent la fraîcheur en été.



Le montant budgété en 2025 pour le pôle éducatif est de 2,4 millions d'euros, en complément des sommes déjà affectées l'année dernière. Montant total de l'opération : 3,5 millions d'euros (dont 1,3 million d'euros de subventions).

La rénovation du centre-bourg

Lancée en 2013, l'opération d'aménagement Cœur de village est en voie d'achèvement avec, à la clé, de nouveaux logements répondant à toutes les situations et tous les budgets : logement locatif, social, en accession aidée à la propriété, en accession libre, en immeuble et en maison, de grande ou de petite taille, adapté à l'avancement en âge et au handicap. L'opération Cœur de village, ce sont aussi de nouveaux équipements publics : un pôle éducatif, un terrain multis-



ports et bientôt une maison de santé. Cette dynamisation du centre-bourg s'accompagne d'une reconfiguration des espaces publics. Fin 2024, la place du Petit Bois (stationnement paysager de 53 places et 50 nouveaux arbres) a été

aménagée à l'angle de la rue du Commerce et de l'avenue Michel Chartier. De nouvelles sentes piétonnes ont également été tracées ou réhabilitées. Au total, cette opération a été subventionnée à hauteur de 78 %. La seconde phase de rénovation de l'entrée Est de la ville sera la sécurisation des circulations piétonnes au rond-point du Lavoisier et sur l'avenue Michel Chartier. Un long plateau surélevé incitera les véhicules à ralentir et améliorera les traversées piétonnes.

Le montant budgété en 2025 pour la rénovation du centre-bourg est d'1,08 million d'euros.

Les liaisons douces

Dans le domaine des mobilités douces, l'opération majeure en 2025 est l'allée du Parc dont les travaux de reconfiguration et de rénovation ont commencé en avril. Cet axe va prendre de l'importance en donnant accès au pôle éducatif, en plus de l'école et du gymnase (dont la capacité du parking a été portée à 91 places l'année dernière contre 56 aupa-

avant). Il faut donc que les piétons, les poussettes, les trottinettes, les vélos puissent y passer sans encombre, de manière fluide et sécurisée. Les aménagements démarrés ce mois-ci comprennent la création d'une voie multimodale, d'une plateforme sécurisée à l'angle du groupe scolaire et la réorganisation des stationnements. Enfin, 27 arbres, 515 arbustes et 1175 plantes vivaces vont être plantés dans la rue et donner de la fraîcheur en été. Les travaux vont être menés en plusieurs étapes tout au long de l'année.

Le budget 2025 affecté aux mobilités douces est de 826 600 euros.

Le centre socio-culturel

La Fabrique citoyenne est agréée « espace de vie sociale » par la Caisse d'allocations familiales. Dans ce lieu, les habitants bénévoles mènent des ateliers pour partager leurs passions et leurs savoir-faire avec le soutien de la mairie. La CAF est également partenaire du Lieu d'accueil enfants-parents (géré par l'association la Courte échelle) et du Relais petite enfance. La ville souhaite maintenant aller plus loin et regrouper ces activités sous un agrément « centre socio-culturel ». Cette nouvelle étape signifie des financements accrus de la CAF et des projets transversaux découplés pour l'engagement citoyen, la petite enfance et les seniors. Certaines activités auront ainsi lieu à la future résidence intergénérationnelle, qui comprend une grande salle d'animation. Les bureaux et l'espace d'accueil de ce centre multisites vont être installés dans les anciens locaux de la crèche (contigus à l'école) qui elle-même déménage dans le pôle éducatif.

Le montant affecté à ces travaux d'aménagement intérieur est de 120 700 euros.

Et aussi :

Un arboretum et un verger



Marne et Gondoire va ouvrir à Collégien un nouvel espace de promenade accessible au public depuis le chemin des Collégiens et l'allée des Acacias. L'intercommunalité prend à sa

charge le coût des travaux (426 000 euros) pour créer un verger (planté en mars) et la nouvelle promenade Bernard Moitessier (pourquoi ce nom ? vous le saurez à l'inauguration le 17 mai !) dans une prairie humide.

La parcelle, jusque récemment pâture à chevaux, va être aménagée par touches jusqu'à l'été. Sa végétation est riche d'un boisement qui en couvre les deux tiers et au sein duquel un nouveau chemin en copeaux permettra de pénétrer. En bordure de la clairière, les saules ont, de temps à autres, les pieds dans l'eau et des mares apparaissent puis se résorbent au gré des pluies. C'est cette « mosaïque de biotopes » que la ville et la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire vont soigner et révéler en combinant prairie de hautes herbes, croissant fleuri et prairie basse. Cet espace sera aussi le lieu idéal d'un projet pédagogique axé sur la nature. (cf. p6 de l'Écho)

Des agrès d'activité physique de plein air



Dans le parc de la Brosse, derrière le terrain multisports, un nouvel équipement sportif de plein air va être installé, composé de 8 agrès de renforcement musculaire, d'un espace cardio et d'agrès de fitness. Ces modules seront adaptés à tous les niveaux et tous les âges. Un équipement au service de l'activité physique, de la santé publique et de la convivialité.

Le montant investi pour cet équipement est de 90 000 euros, financé par des subventions.

Un caniparc

Dans cet espace clôturé de 70 m², situé en bordure du parc des moutons, les chiens pourront s'amuser librement, sans laisse, sous la surveillance de leur maître. Les services techniques ont réalisé ce mois-ci les obstacles avec des matériaux naturels. (cf. p6 de l'Écho)

Le coût du caniparc est de 10 000 euros.

Des caméras de vidéo-protection

La vidéo-protection va être déployée cette année sur les points stratégiques des entrées/sorties de village. Les démarches auprès de la préfecture sont en cours et une convention a été signée avec l'intercommunalité pour relier les caméras au centre de supervision urbain intercommunal situé au poste de police municipale de Lagny.

85 000 euros sont affectés à ce déploiement (demandes de subventions à venir auprès du Département de Seine-et-Marne et de la région Île-de-France, dispositifs de Bouclier Sécurité).



L'agrandissement du cimetière

Proche de sa capacité maximale, le cimetière va être agrandi. 80 nouvelles concessions vont être ouvertes pour l'inhumation ainsi que des cavurnes (sépultures pour les urnes funéraires) et de deux nouveaux colombariums. L'aménagement paysager et une meilleure accessibilité pour les personnes à mobilité réduite sont les priorités du projet.

48 000 euros sont alloués à cette extension.

Des véhicules électriques

Le véhicule de portage des repas à domicile va être remplacé. Un camion atelier et un camion-benne polybras (benne pouvant être posée au sol) vont aussi être acquis pour les services techniques. Ces trois véhicules seront électriques.

Le coût total de ces véhicules décarbonés est de 153 000 euros.

Des taux d'imposition stables

Inchangés conformément à l'engagement municipal de stabilité sur l'ensemble du mandat 2020-2026

Taxe foncière sur les propriétés bâties

Part communale	Part départementale
26 %	18 %
(inchangé depuis 2002)	

Taxe foncière sur les propriétés non bâties

67,12 %
(inchangé depuis 1998)

Taxe d'habitation

14,07 %
(inchangé depuis 1998)

Cette taxe s'applique uniquement aux résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : les résidences principales en sont exonérées